

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 10 MAI 2010, À 19H00, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Joëlle Réhel ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont absents madame la conseillère Eve Sapina, monsieur le conseiller Alain Sauvé et monsieur le conseiller Alexandre Goulet.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 7 mai 2010, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire, Michel Martin déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2010-05-177**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 429 prévoyant l'ouverture d'une partie de la rue Clairmont

5. Finances

5.1 Rétrochargeuse de la Ville – Financement – Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc. au montant de 151 252,50 \$, taxes incluses – Autorisation de signature

6. Deuxième période de questions

7. Levée de l'assemblée

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 429 PRÉVOYANT L'OUVERTURE D'UNE PARTIE DE LA RUE CLAIMONT

Monsieur le conseiller Richard Ruest donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 429 prévoyant l'ouverture d'une partie de la rue Clairmont.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 7 mai 2010.

RÉSOLUTION 2010-05-178

RÉTROCHARGEUSE DE LA VILLE – FINANCEMENT – CRÉDIT MUNICIPAL ET MANUFACTURIER REXCAP INC. AU MONTANT DE 151 252,50 \$, TAXES INCLUSES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a acheté une rétrochargeuse des Industries Wajax, le seul soumissionnaire conforme, pour un prix de 151 252,50 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

CONSIDÉRANT que cet achat est assorti d'un programme de location par Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc. ;

CONSIDÉRANT que Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc. a présenté une proposition de financement datée du 21 avril 2010 et portant le numéro CMMR 10-04-21-04;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de financement de Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc., sous forme de crédit-bail pour un terme de 60 mois avec option d'achat de 1.00 \$, plus les taxes applicables selon le programme 02 de cette proposition;

QUE Crédit Municipal agisse à titre de courtier – agent de placement pour le compte de la Banque Scotia, division de crédit-bail, laquelle agira à titre de crédit-bailleur;

QUE le taux des loyers finaux sera établi à la date de livraison selon la formule d'indexation décrite dans cette proposition, soit un taux indicatif, en date du 21 avril 2010, de 5,32 % engendrant un loyer mensuel de 2 859,06 \$, plus les taxes applicables ainsi qu'une option d'achat de 1,00 \$ au terme du contrat fixé au mois de mai 2015;

D'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à procéder à la signature de tout document nécessaire à cette fin.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2010-05-179

CONSIDÉRANT que le sujet à l'ordre du jour est épuisé;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h04.

Michel Martin
Maire

Julie Waite
Greffière